



Modes d'hébergement

Différents modes d'hébergement sont accessibles pour les personnes handicapées, chaque établissement ayant sa propre gestion et son offre d'accueil.

Publié le 10 juillet 2020

Des solutions d'accueil adaptées aux besoins

L'accueil de jour

Solution d'accueil pour laquelle la personne handicapée se rend dans l'établissement en journée, y mange le midi et participe aux ateliers, sorties et toutes autres activités proposées par l'établissement.

La personne handicapée rentre à son domicile le soir.

Cet accueil est proposé en:

- > Foyers Occupationnels (FO)
- > Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM)
- > Maison d'Accueil Spécialisé (MAS).

L'accueil temporaire

Solution d'accueil pour laquelle la personne handicapée est accueillie un certain nombre de jours dans le courant de l'année (90 jours maximum par année civile).

Cet accueil est possible en:

- > Foyer Occupationnel (FO)
- > Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

L'accueil temporaire est programmé par chaque établissement à la demande des bénéficiaires ou de leur famille.

L'accueil permanent

Solution d'accueil pour laquelle la personne handicapée réside à temps plein dans un établissement.

La personne dispose d'une chambre qui lui est propre.

Elle peut partir en week-end et en vacances chaque année en avertissant la Direction de son établissement.

VOS AIDES

AUTONOMIE

L'Aide sociale à l'hébergement pour personne handicapée

Pour qui ?

En situation de handicap-Aidant

Pour quoi ?

Prendre en charge (sous certaines conditions) les frais d'hébergement en foyer d'une personne handicapée ne pouvant rester à domicile

CONTACT



**Etablissement pour personne âgée ou
personne handicapée
MDPH**

☎ 0329467070
📍 ITINÉRAIRE

📍 5 Espace Theuriet
55000 BAR LE DUC



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse